



Recherche de mon droit envers un notaire

Par **odale**, le **13/04/2018** à **15:21**

Bonjour,

Je voudrai savoir si je peux poursuivre devant un tribunal un notaire qui a ouvert une succession avec une photocopie d un testament de 2002 que possedait dans le village un neveu par alliance , ce qui lui a permis après le décès de ma tante soeur de mon père d'ouvrir la villa , de faire main basse sur les testaments , (3) et de donner que le sien. Lorsque apres ma sortie de l'hôpital j'ai contacté mon notaire (6 mois après) il m'a demandé qui j'étais ! Après une longue procedure j'ai perdu , et la villa est vide tous les papiers et souvenir ont disparus , alors que j'ai une preuve que mon testament était dans le coffre , mais ce notaire , a trouvé le coffre ouvert! donc pas de preuves pour moi et un avocat incompetent , que puis-je faire ? je n'ai pas la somme réclamée , petite retraite , en plus je suis en rémission d'un cancer , je vous demande un conseil merci

Par **youris**, le **13/04/2018** à **17:22**

bonjour,

vous parlez d'une procédure perdue, s'il s'agit d'une procédure devant un tribunal qui vous a débouté et que vous n'avez pas fait appel, l'affaire est terminée. il semblerait que votre preuve n'ait pas convaincu le juge. à quoi correspond la somme qu'on vous réclame ? des petits revenus peut vous permettre d'avoir l'aide juridictionnelle. malheureusement des problèmes de santé n'interviennent pas dans l'application du droit sauf cas particuliers. salutations

Par **odale**, le **14/04/2018** à **13:58**

en effet l'affaire ne peut plus être jugée , mon avocat un mois après m'a dit que cela ne l'intéressé pas. trop loin sans doute. la somme est 8000 euros pour la partie adverse + 4000 euros , plus un expert en écriture pour me dire que le testament qui m'appartient n'est pas de ma main ni de ma tante , un vrai mystère , car celui-ci était dans une enveloppe scellée . L'huissier a été saisie , j'attends la décision , mais je n'ai pas cette somme; je suis malheureuse car nous étions très proche, malade en plus, je voudrai poursuivre ce

notaire, comme me le laisse entendre la chambre des notaires , mais il faut aller dans l'autre département puis-je avoir un bon conseil ? merci.

Par **youris**, le **14/04/2018** à **14:13**

si le tribunal vous a donné tort, je ne vois pas à quel titre vous pouvez mettre en cause le notaire puisque vous n'avez pas pu prouver vos affirmations.

Par **odale**, le **14/04/2018** à **15:01**

J ai eu tort devant la justice car je n'ai pas pu donner mon testament qui était chez ma tante , mais ce notaire a déclaré les coffres vides et ouverts , pas sur place et branchée en réa je n'ai pas pu m'en occuper , le notaire m'a demandé ce que j'attendais de lui, mal à l'aise , car il est impératif d'ouvrir la succession avec l'original, celui-ci est resté chez le notaire d'une autre ville, pas très correct d'un homme de loi. j'attends la réponse de la chambre des notaires . merci.